

la tranquillité de ces Etats ont-elles été troublées par la confession auriculaire ?

Si, cependant, il est nécessaire pour moi d'ajouter quelque chose afin de repousser d'avantage cette objection contre la confession auriculaire, je le ferai en faisant connaître les sentiments d'un écrivain distingué, d'un avocat remarquable, et si cet écrivain apporte à notre thèse le poids de ses arguments, il est aussi à remarquer qu'il n'était pas l'ami (au moins dans ses écrits) des catholiques non plus que des protestants dissidents, je veux parler de Sir William Blakstone.

Après avoir parlé des protestants dissidents et remarqué que leurs dispositions turbulentes, leur avaient, à des époques antérieures, attiré plusieurs défaveurs et fait perdre plusieurs droits civils, il en vint à s'occuper des catholiques. Il dit : quant aux papistes, ce que nous avons remarqué au sujet des protestants dissidents, s'appliquerait également à eux de manière à leur accorder une tolérance générale ; si leur séparation n'était fondée que sur des divergences d'opinion en fait de religion, et si leurs principes ne tendaient pas au renversement du gouvernement civil. Si on pouvait parvenir à leur faire abandonner la doctrine de la suprématie du Pape, ils pourraient paisiblement jouir de leur sept sacrements, de leur croyance au purgatoire, de l'exercice de leur confession auriculaire, du droit de vénérer leurs reliques et leurs images, même de garder leur foi en la transsubstantiation. Mais tant qu'ils reconnaîtront un pouvoir étranger, supérieur à celui du royaume, ils ne pourront se plaindre si les lois de ce royaume ne les placent pas au même rang que celui des sujets loyaux. (4 Black. Com. 53, 54, 55.)

Nous avons donc ici l'admission formelle de M. le juge Blackstone que la confession auriculaire est inoffensive, que les catholiques pourraient y avoir paisiblement recours, comme d'ailleurs aux autres pratiques de leur culte, et que si ce n'était leur doctrine de la suprématie du Pape, il ne verrait aucune objection à ce que ce culte fût universellement toléré. Quant à la suprématie du Pape nous savons que cela ne regarde que le spirituel. Ils le considèrent comme le chef de